

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Marseille, le 14 mars 2003

Référence à rappeler :

Gref/JLA/JL n° 780

Lettre recommandée avec AR n° 470388605 FR

Madame la principale,

Par courrier du 28 janvier 2003, je vous ai adressé, le rapport d'observations définitives sur la gestion du collège des Prêcheurs au cours des années 1998 à 2001, arrêté par la chambre lors de sa séance du 19 décembre 2002.

En application des dispositions de l'article L. 241 - 11 du code des juridictions financières, je vous invitais à me transmettre votre réponse écrite dans un délai d'un mois suivant cette réception.

Vous voudrez bien trouver sous ce pli le rapport d'observations définitives, auquel sont jointes les réponses adressées dans le délai précité. Celui-ci devra être communiqué par vos soins à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion ; il fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de cette assemblée, sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donnera lieu à un débat.

Je vous serais obligé de bien vouloir aviser le greffe de la chambre de la date de cette réunion, à partir de laquelle ce rapport deviendra communicable aux tiers.

Je vous prie de croire, Madame la principale, à l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Alain PICHON

Madame Andrasch

Principale du collège des Prêcheurs

30 Place des Prêcheurs

13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

SUR LA GESTION DU COLLEGE DES PRECHEURS (Aix-En-Provence)

(Bouches du Rhône)

Années 1998 à 2001

Rappel de procédure

La chambre a inscrit à son programme l'examen de la gestion du collège des Prêcheurs (Aix-en-Provence), à partir de l'année 1998, dans le cadre d'une enquête menée conjointement par la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes sur le système éducatif qui a été confié à M. Amigues, conseiller. Par lettre en date du 11 janvier 2002, le président de la chambre en a informé Mme Andrasch, principale. L'entretien de fin de contrôle a eu lieu téléphoniquement le

3 juillet 2002 entre Mme Andrasch et le rapporteur.

Lors de sa séance du 11 juillet 2002, la chambre a arrêté ses observations provisoires portant sur les années 1998 à 2001. Celles-ci ont été transmises dans leur intégralité à Mme Andrasch, qui n'a pas répondu.

Après avoir entendu le rapporteur et pris connaissance des conclusions du commissaire du Gouvernement, la chambre a arrêté, le 19 décembre 2002, le présent rapport d'observations définitives dans la composition suivante : M. Pichon, président, MM. Fabre, Giannini et Leyat, présidents de section, Mme Girard,

M. Kovarcik, Mme Pannetier-Alabert, M. Rouquié, conseillers et M. Amigues, conseiller-rapporteur.

Le rapport a été communiqué le 28 janvier 2003 à la principale en fonction le

28 janvier 2003. Ce rapport devra être communiqué par la principale au conseil d'administration lors de la plus proche réunion suivant sa réception. Il fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour,

sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donnera lieu à un débat.

Ce rapport sera, ensuite, communicable à toute personne qui en ferait la demande en application des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Le collège des Prêcheurs comprend 626 élèves situé dans le centre ancien d'Aix en Provence dans un ancien couvent classé en partie. Son budget total est de 2 MF. Il propose en langues vivantes l'anglais, l'allemand dès la classe de 6ème. Le latin et le grec sont enseignés en 3ème, l'option Russe a été supprimée à la rentrée 2001.

Le corps enseignant est de 49 personnes, dont 7 à temps partiel, 3 en CPA, sur un total de 70 personnes. Le personnel féminin enseignant est de 34 agents, soit

69 %. Les enseignants de moins de 35 ans sont 7, 14 %, entre 36 et 50 ans,

13 soit 27 %, et de plus de 50 ans, 29 soit 59 %. L'ancienneté moyenne dans l'affectation est de 7 années.

Moins de 2 % des élèves sont étrangers à l'Union européenne, le pourcentage des parents inactifs est de 9 %, celui des parents défavorisés de 15 % (moyenne des établissements 42 %). Le retard scolaire de plus d'un an en 6ème concerne moins

de 4 % des élèves, et en 3ème de 2,4 % (moyenne académique 8 %). La cohorte des élèves qui démarrant en 6ème a accédé en seconde représente 75 % de l'effectif

(66 % pour l'académie). En fin de 3ème générale, le redoublement concerne 2,5 % des élèves (6 % académie), le passage en 2ème cycle général concerne 86 % des élèves (59 %) et en 2ème cycle professionnel 12 % (31 %). Les résultats au brevet : 88 % de réussite en 2001 (73 %).

Le parc informatique pédagogique

Le parc d'ordinateur est de 49 appareils pédagogiques et 9 ordinateurs administratifs.

Concernant le suivi des équipements, le collège dispose actuellement de deux agents : un emploi jeune et un enseignant qui assure cette activité de manière bénévole .

Le président,

Alain PICHON